

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

MPAG/SM/ N° 407 /10

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et se référant à sa correspondance référencée LW/UH/is du 18 février 2010, relative à la mise en œuvre de la résolution 12/6 du Conseil des droits de l'homme intitulée « Les droits de l'homme des migrants : migrations et droits fondamentaux de l'enfant », a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la contribution du Gouvernement algérien.

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'assurance de sa haute considération.



Genève, le 10 mai 2010

OHCHR REGISTRY

11 MAY 2010

Recipients: P. Oberoi

J. Sevin

**Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme
Palais Wilson
51 Rue des Pâquis
1201 Genève**